

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

2 FEVRIER 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Réhabilitation du groupe
scolaire Bonnenfant –
designation du jury de
concours**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 3 février 2017
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 3 février 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 3 février 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINOUSSE

L'an deux mille dix sept, le 2 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 janvier deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOUSSE à Monsieur LAMY
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC

Etait absente :

Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Madame MACE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170202-17-A-17-DE
Date de télétransmission : 03/02/2017
Date de réception préfecture : 03/02/2017

OBJET : REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE BONNENFANT -
DÉSIGNATION DU JURY DE CONCOURS

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Après le groupe scolaire Marie CURIE dont les travaux de réhabilitation et d'extension viennent de débiter, il convient d'engager la réhabilitation du groupe scolaire Bonnenfant.

Avec une surface au sol occupée de 3 121 m², ce groupe scolaire de centre ville accueille principalement une école élémentaire et une école maternelle qui se déploient autour d'une cour en cœur d'îlot.

L'école élémentaire accueille actuellement 267 élèves répartis en 10 classes. Les bâtiments datent de la fin du XIX^{ème} siècle et se déploient à l'Est de la cour avec des salles de classes sur 2 niveaux et un ancien préau couvert transformé en gymnase et au Nord-Est de la cour avec la restauration scolaire située au 1^{er} étage du bâtiment qui date des années 60.

L'école maternelle accueille actuellement 155 élèves répartis en 6 classes. Situés au Sud de la cour, les locaux construits en 1988 se déploient essentiellement en rez-de-chaussée avec de nombreux dénivelés intérieurs (marches, demi-niveaux, rampes, etc.) et avec quelques locaux en étage ainsi qu'un réfectoire dédié.

L'ensemble immobilier accueille également d'autres fonctionnalités :

- au rez-de-chaussée du bâtiment situé au Nord Est : les locaux du Centre Médico-psycho-pédagogique (CMPP) qui seront amenés à quitter ce site fin 2017
- au sous-sol, rez-de-chaussée et 1^{er} étage du bâtiment situé au Nord de la cour : les locaux techniques et commerciaux d'Yvelines Premières et de Numéricable
- à l'Est de la cour : un bâtiment de 12 logements qui accueille en rez-de-chaussée une salle de danse pour le Conservatoire Claude DEBUSSY, les locaux du Point d'Accès au Droit et des anciens combattants
- 20 places de stationnement

L'ensemble rencontre des problématiques fonctionnelles importantes notamment en termes d'accès, de logistique, de sécurité, d'accessibilité, de taille des cours. De plus, il est envisagé :

- d'augmenter la capacité d'accueil du Groupe Scolaire d'une classe en maternelle et de 2 classes en élémentaire
- de réaliser des travaux d'amélioration énergétique du bâtiment afin d'améliorer durablement le confort des usagers et réduire les coûts de fonctionnement de l'établissement
- de restructurer les deux entrées de chaque école pour améliorer notamment leur sécurité et leur fonctionnement
- d'offrir une véritable salle d'évolution mutualisée
- de créer un nouveau réfectoire avec services par self pour l'ensemble de l'établissement et conforme aux normes en vigueur

Afin de procéder à la réhabilitation du groupe scolaire Bonnenfant, il convient de désigner un maître d'œuvre de l'opération conformément aux dispositions de l'article 8 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et d'organiser un concours restreint d'architecture.

Ce concours est mis en œuvre dans les conditions de l'article 88 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et sous la forme d'un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence prévu à l'article 30-I-6° du même décret pour le cas des marchés publics de services attribués au lauréat d'un concours.

Conformément à l'article 89-III du décret n°2016-360, il est constitué un jury composé :

- d'élus du Conseil Municipal, dont les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- de personnes qualifiées à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification ou une qualification équivalent à celle exigée des candidats ;
- de personnes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours.

Le concours de maîtrise d'œuvre se déroulera en deux phases : une première phase d'appel à candidatures aux termes de laquelle sont sélectionnées 4 équipes minimum de maîtrise d'œuvre qui seront admises à concourir et une deuxième phase de remise par ces équipes d'une « esquisse plus » (ESQ+) et d'une maquette aboutissant à la désignation du lauréat du concours.

Par ailleurs, comme l'exige l'article 90 du décret précité, les candidats qui remettront un projet avec un rendu ESQ+ et une maquette percevront une indemnité sous forme de prime, d'un montant de 36 500 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres du jury en raison de leur secteur d'activité :

<i>Membres de droit de la Commission d'Appel d'Offres</i>	
<i>Membres titulaires :</i>	<i>Membres suppléants :</i>
Monsieur Maurice SOLIGNAC	Madame Karine LIBESKIND
Madame Karine PEYRESAUBES	Madame Ilham NASRI
Madame Maryse MACE	Monsieur Yanis-Clément VILLEFAILLEAU
Madame Monique DUMONT	Monsieur Patrick LAZARD
Monsieur Pierre CAMASSES	Monsieur Pascal LEVEQUE
<i>Membres du conseil municipal ayant vocation à intégrer le jury au vu de leur secteur d'activité</i>	
<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Madame Sylvie HABERT-DUPUIS	Monsieur Xavier LEBRAY
Madame Priscille PEUGNET	Monsieur René PRIOUX

Les collègues des personnalités qualifiées et des personnalités présentant un intérêt particulier au regard de l'opération seront désignés par arrêté de Monsieur le Maire.

Le jury sera présidé par Monsieur le Maire ou son représentant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet, de solliciter les subventions au taux maximum auprès de tout organisme et toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

DESIGNE les membres du jury de concours en vue de réaliser la réhabilitation du Groupe Scolaire Bonnenfant tels que susmentionnés et autorise Monsieur le Maire à :

- engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet,
- solliciter les subventions au taux maximum auprès de tout organisme
- signer toutes les autorisations administratives et réglementaires d'urbanisme

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye